

Le plan d'eau et la base de loisirs

Un nettoyage sur l'ensemble du site a été réalisé par les services techniques de la commune et une société extérieure pour permettre à la population de profiter d'un environnement agréable.

Horaires de surveillance de la zone de baignade

La surveillance du plan d'eau est assurée chaque année de mi-juin à mi-septembre. **Elle n'est actuellement plus assurée.**

Contrôle sanitaire des eaux de baignade

Chaque année, dans la perspective de la saison estivale, l'Agence Régionale de Santé effectue un contrôle sanitaire de l'eau de baignade. Cette année, la présence de **cyanobactéries, en quantité supérieure aux seuils admissibles, a été mise en évidence. Toutefois la teneur en microcystines** (une des toxines secrétées par les cyanobactéries) **est inférieure à la norme en vigueur** (une des toxines secrétées par les cyanobactéries). Les **mesures de précautions de niveau 1** doivent être respectées par les baigneurs.

Certaines précautions doivent être respectées

- › Éviter d'ingérer l'eau ;
- › Prendre une douche soignée après la baignade ou activité nautique ;
- › Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques après utilisation ;
- › Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles de santé.



HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD

1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

 02 40 91 41 08

